

Bureau Veritas Exploitation SAS

AIX EN PROVENCE
37/39 parc du Golf
CS 20512
13593 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3 France
Téléphone : 04 42 37 25 00
Mail : robin.genevier@bureauveritas.com

A l'attention de Meunier Fabrice

ACADEMIE D AIX MARSEILLE RECTORA
PLACE LUCIEN PAYE
13621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020 du 5 aout 2017



Date(s) du repérage : le 28/01/2020

Nom du site : DSDEN 04

Immeuble bâti objet du repérage :

ACADEMIE
3 AVENUE DU PLANTAS
BP 224
04000 DIGNE LES BAINS

Numéro d'affaire : 7337660

Référence du rapport : 7337660/S2.1.2.R

Rédigé le : 07/02/2020

Par l'opérateur de repérage : Robin GENEVIER

Date de la commande : 28/01/2020

Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par Bureau Veritas Certification 60, avenue du Général De Gaulle - Immeuble le Guillaumet - 92046 PARIS Certificat n° 8026779



	Date de début de validité	Date de fin de validité
Amiante sans mention	29/07/2015	28/07/2020
Amiante avec mention	30/11/2017	28/07/2020

Ce rapport contient **28** pages y compris les annexes et ne peut être reproduit qu'intégralement .

Signature du rédacteur :

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION.....	3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre.....	3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage.....	3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage.....	3
2. CONCLUSIONS.....	4
2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante.....	4
2.2. Obligation d'information.....	4
3. INFORMATIONS GENERALES.....	5
3.1. Immeuble bâti objet de la mission.....	5
3.2. Intervenants.....	5
3.3. Opérateur(s) de repérage.....	5
3.4. Laboratoire(s).....	5
4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE.....	6
4.1. Textes réglementaires.....	6
4.2. Méthodologie de la mission.....	6
4.3. Limites de la mission.....	6
5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE.....	8
5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite.....	8
5.2. Conditions de visite.....	8
6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE.....	9
6.1. Résultats détaillés.....	9
6.2. Tableau estimatif des quantités d'amiante.....	11
7. ANNEXES.....	11
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées.....	11
7.2. Croquis de repérage.....	12
7.3. Photos.....	14
7.4. Attestation d'assurance.....	20
7.5. Certificat de compétence.....	21
7.6. Rapports d'essais de laboratoire.....	22

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Réfection des étanchéité des toitures terrasses. (Dépose et repose)

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il est établi préalablement au repérage et définit les ouvrages ou composants de la construction et parties d'ouvrages ou de composant de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, impactés par les travaux prévus, susceptibles d'être présents dans l'immeuble bâti.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.

Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages ou composants et parties d'ouvrages ou de composants de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou composants
Etanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés, écrans de semi indépendance, pare-vapeur.), Relevés : revêtement bitumineux (bandes, lés.), Parties planes ou relevés : complexes asphaltés
Eléments associés à la toiture	Conduits de fumée, de cheminée, de ventilation

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

- parties du bâtiment :
R+1 : Toiture terrasse
R+2 : Toiture terrasse

Les façades, si elles sont impactées ont été investiguées lors d'un repérage antérieur.

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux et produits listés en annexe A de la norme NF X 46-020 concernés par les travaux prévus				
N°MPCA	Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description
1	ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse	Toiture terrasse	Revêtement d'étanchéité	bitumineux, rouge
4	ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse	Conduit d'air	Conduit	fibre-ciment, gris(e), + lanterne
4	ACADEMIE / R+1 / Toiture terrasse	Conduit d'air	Conduit	fibre-ciment, gris(e), + lanterne

2.2. Obligation d'information

Dans tous les cas, et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Remarque(s) complémentaire(s):

Les façades, si elles sont impactées ont été investiguées lors d'un repérage antérieur.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse: ACADEMIE
3 AVENUE DU PLANTAS
BP 224
04000 DIGNE LES BAINS

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date du permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications :
ACADEMIE	Bureaux	ERP catégorie 1 à 4	non communiqué	non communiqué

Le repérage porte exclusivement sur les parties de bâtiments et les locaux dont la liste est détaillée en annexe
Parties d'immeubles bâti visitées

3.2. Intervenants

Partie prenante	Société	Adresse	Coordonnées
Commanditaire du repérage	ACADEMIE D AIX MARSEILLE RECTORA Fabrice Meunier	PLACE LUCIEN PAYE 13621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1	04.42.91.71.19 06.25.12.46.49 fabrice.meunier@ac-aix-marseille.fr
Propriétaire	ACADEMIE D AIX MARSEILLE RECTORA Fabrice Meunier	PLACE LUCIEN PAYE 13621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1	04.42.91.71.19 06.25.12.46.49 fabrice.meunier@ac-aix-marseille.fr
Accompagnateur	ACADEMIE AIX MARSEILLE MEUNIER Fabrice	PLACE LUCIEN PAYE 13621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1	0625124649

3.3. Opérateur(s) de repérage

Société	Nom	Organisme de certification	N° de certification*	Date d'obtention de la certification	Date de validité de la certification
Bureau Veritas Exploitation 79018467500748	Robin GENEVIER	Bureau Veritas Certification	8026779	29/07/2015	28/07/2020

3.4. Laboratoire(s)

Société	N° d'accréditation	Adresse	Coordonnées
Eurofins Eichrom	1-6491	Campus de Ker LannRue Maryse Bastié Bât. C 35170BruzFrance	+33 2 23 50 13 85

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe A de la norme NF X 46-020, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Textes réglementaires

Code du travail : articles : L4412-2, R4412-97

Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations

Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis

Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

4.2. Méthodologie de la mission

L'opérateur de repérage examine de façon exhaustive toutes les parties de bâtiment concernées et affectées par le programme des travaux.

Il identifie les ouvrages de la construction, puis inspecte les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante en se référant à l'annexe A de la norme NF X 46-020 qui constitue la base du repérage.

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante comprend au minimum une inspection visuelle des ouvrages de la construction afin de rechercher et d'identifier les différents matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.

Cette inspection peut être suivie :

- d'investigations approfondies qui peuvent être destructives,

- de sondages,

- de prélèvements pour déterminer par analyse, la présence effective d'amiante dans les matériaux et produits préalablement identifiés comme étant susceptibles de contenir de l'amiante.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels, qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes des travaux.

Les matériaux et produits sont identifiés, localisés, et leurs caractéristiques sont renseignées.

En fonction des informations dont il dispose (documents, marquage sur les matériaux), de sa connaissance des matériaux et produits, l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante.

En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), il effectue un (ou des) prélèvement(s) pour analyses sur les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure.

Les prélèvements sont effectués sur toute l'épaisseur du matériau. L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés. Il transmet au laboratoire d'analyse une fiche d'accompagnement.

Conformément aux dispositions de la norme NF X 46-020, les analyses des échantillons de ces matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

4.3. Limites de la mission

Le présent repérage ne peut être utilisé que dans les limites de la présente mission et uniquement pour le périmètre et le programme des travaux prévus communiqués par le donneur d'ordre.

La présente mission n'est en aucun cas assimilable à un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux de démolition tel que défini par les articles R.1334-19 et R.1334-22 du Code de la Santé Publique, et n'est pas adaptée ni suffisante à l'évaluation du risque amiante en cas de démolition.

Dans le cadre de notre mission, seuls les ouvrages et parties d'ouvrages clairement identifiés comme concernés par les travaux prévus selon le programme et le périmètre fourni par le donneur d'ordre, font l'objet du présent repérage.

En cas de programme et/ou de périmètre de travaux imprécis, insuffisamment détaillé, non abouti ou ambigu, il revient au donneur d'ordre de vérifier que les produits et matériaux impactés par les travaux prévus ont bien fait l'objet de recherche de présence ou d'absence d'amiante.

En cas de changement, ajout ou modification du périmètre et/ou du programme de travaux, il conviendra au donneur d'ordre de faire réaliser les investigations supplémentaires nécessaires.

La recherche des matériaux pouvant contenir de l'amiante (MPCA) de l'annexe A de la norme NF X 46-020 est réalisée par recherche visuelle et investigation destructrice d'ouvrages et de parties d'ouvrages, avec prélèvements d'échantillons selon une méthode d'échantillonnage respectant en cela les prescriptions de cette norme.

L'ancienneté des matériaux contenant de l'amiante, les diverses agressions qu'ils subissent, peuvent entraîner la dénaturation de ceux-ci et donner lieu à la libération spontanée de fibres d'amiante. Ainsi, des fibres peuvent migrer et polluer

un produit ou un matériau non réputé contenir de l'amiante, se trouvant à proximité du matériau amianté. L'intervention ne prend pas en compte dans le présent repérage, cet effet de pollution éventuelle.
Les résultats antérieurs, en matière de repérage d'amiante, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes réglementaires et normatifs.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) du repérage : le 28/01/2020

5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Rapports de repérage amiante :

Aucun rapport de repérage antérieur nous a été communiqué ou était disponible lors de la visite.

Autres documents :

Titre	Référence	Type Document
Plan EDL et Projet	06.2019	Plan

5.2. Conditions de visite

Absence d'informations sur la date de délivrance du permis de construire
Absence d'informations décrivant les produits, matériaux et protections physiques mises en place
Absence de communication des anciens rapports de repérage
Absence de communication par écrit des zones dans lesquelles sont réalisés les travaux et la nature de ceux-ci

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Résultats détaillés

Abréviations du tableau :

Px = prélèvement pour analyse n°X (tous les prélèvements sont précédés d'un sondage)

Idem Px = produit ou matériau similaire à celui ayant fait l'objet du Px

S = sondage en complément de l'inspection visuelle

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse	Toiture terrasse	Revêtement d'étanchéité	bitumineux, rouge	P1	Résultat d'analyse	Reprise autour d'un conduit	OUI
ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse	Toiture terrasse	Complexe d'étanchéité asphalté	bitumineux, noir(e), + isolant (mousse polyuréthane jaune)	P2	Résultat d'analyse	Étanchéité + isolant	NON
ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse	Etanchéité de toiture terrasse	Pare-vapeur	bitumineux, noir(e)	P3	Résultat d'analyse	Sous P2	NON
ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse	Conduit d'air	Conduit	fibre-ciment, gris(e), + lanterne	P4	Résultat d'analyse	/	OUI
ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse	Toiture terrasse	Complexe d'étanchéité asphalté	bitumineux, noir(e), + isolant (mousse polyuréthane jaune)	P5	Résultat d'analyse	Étanchéité + isolant	NON
ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse	Etanchéité de toiture terrasse	Pare-vapeur	bitumineux, noir(e)	P6	Résultat d'analyse	Sous P5	NON
ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse	Elément associé à la toiture	Joint de dilatation	compact, marron, + revêtement noir bitumineux	P7	Résultat d'analyse	/	NON
ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse	Acrotère	Relevé d'étanchéité	bitumineux, noir(e), + acrotère	P8	Résultat d'analyse	/	NON
ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse	Acrotère	Relevé d'étanchéité	bitumineux, noir(e), + acrotère	P9	Résultat d'analyse	/	NON
ACADEMIE / R+1 / Toiture terrasse	Toiture terrasse	Complexe d'étanchéité asphalté	bitumineux, noir(e), + isolant (mousse polyuréthane jaune)	P10	Résultat d'analyse	Complexe de surface	NON
ACADEMIE / R+1 / Toiture terrasse	Toiture terrasse	Complexe d'étanchéité asphalté	bitumineux, noir(e)	P11	Résultat d'analyse	Sous P10 (Étanchéité de sous-face)	NON
ACADEMIE / R+1 / Toiture terrasse	Toiture terrasse	Revêtement d'étanchéité	souple, vert(e)	P12	Résultat d'analyse	Reprise	NON
ACADEMIE / R+1 / Toiture terrasse	Etanchéité de toiture terrasse	Pare-vapeur	bitumineux, noir(e), + isolant (styrodur bleu)	P13	Résultat d'analyse	Sous P11 et P10	NON
ACADEMIE / R+1 / Toiture terrasse	Acrotère	Relevé d'étanchéité	bitumineux, noir(e), + acrotère	P14	Résultat d'analyse	/	NON
ACADEMIE / R+1 / Toiture terrasse	Toiture terrasse	Complexe d'étanchéité asphalté	bitumineux, noir(e), + isolant (mousse polyuréthane jaune)	P15	Résultat d'analyse	Étanchéiste de surface	NON

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
ACADEMIE / R+1 / Toiture terrasse	Toiture terrasse	Complexe d'étanchéité asphalté	bitumineux, noir(e)	P16	Résultat d'analyse	Sous P15	NON
ACADEMIE / R+1 / Toiture terrasse	Etanchéité de toiture terrasse	Pare-vapeur	bitumineux, noir(e), + isolant (styrodur bleu)	P17	Résultat d'analyse	Sous P16 et P15	NON
ACADEMIE / R+1 / Toiture terrasse	Conduit d'air	Conduit	fibre-ciment, gris(e), + lanterne	idem P4	Résultat d'analyse	S	OUI

6.2. Tableau estimatif des quantités d'amiante

N° MPCA	Ouvrage	Produit/matériau	Quantité estimée
1	Toiture terrasse	Revêtement d'étanchéité	Unite : 1
4	Conduit d'air	Conduit	Unite : 5

7. ANNEXES

7.1. Parties d'immeuble bâti visitées

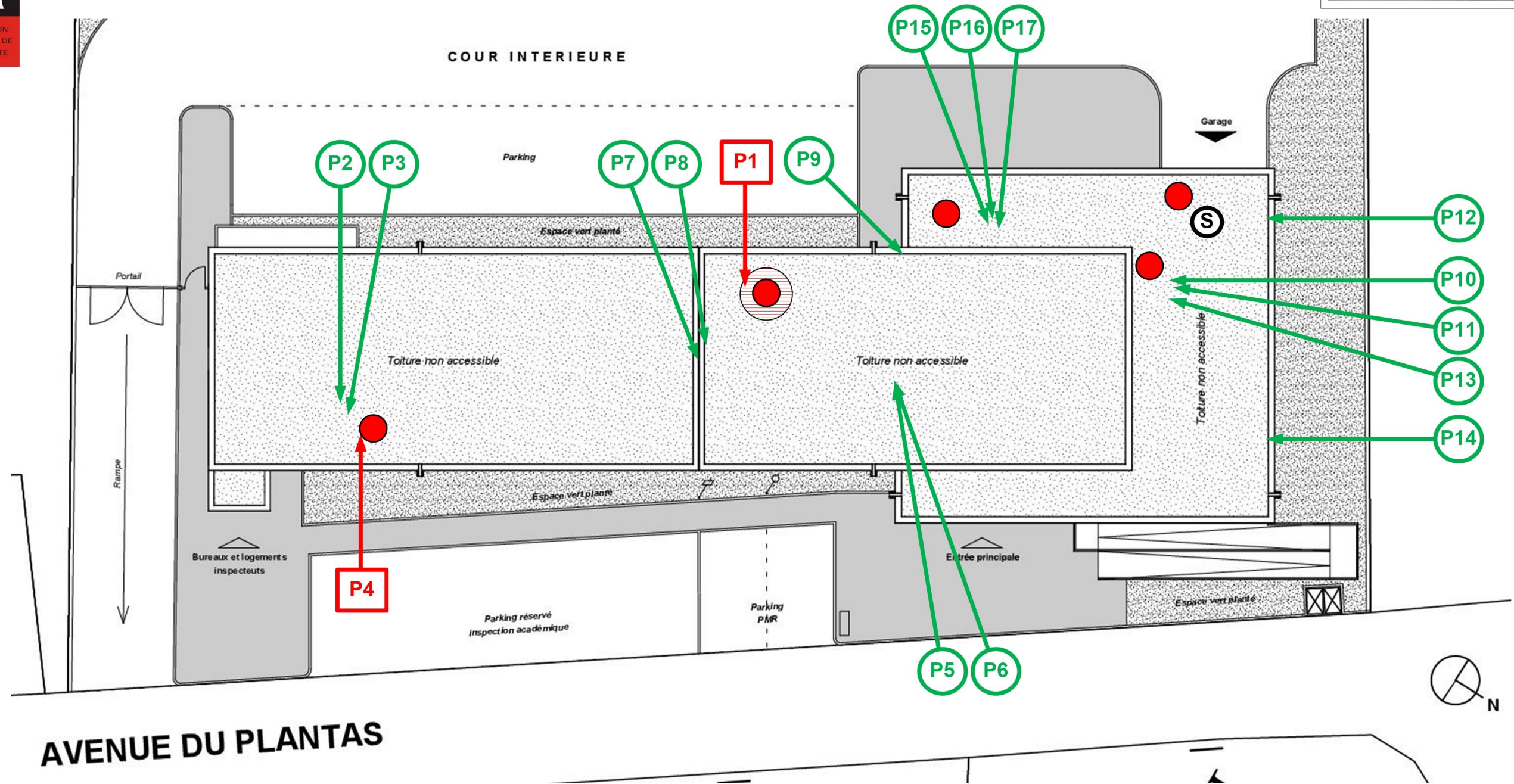
La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS. toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	Commentaires
ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse	/
ACADEMIE / R+1 / Toiture terrasse	/

7.2. Croquis de repérage

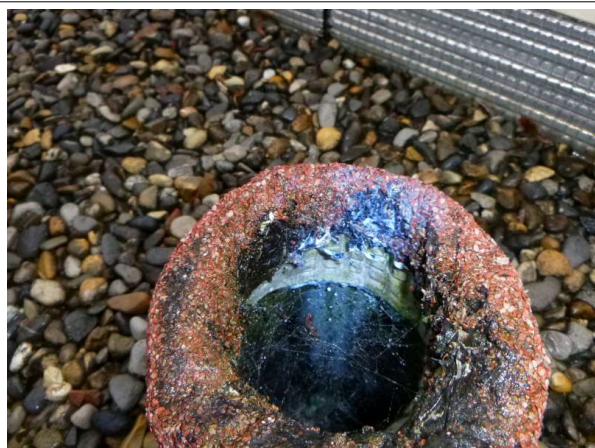
 Conduit en fibrociment contenant de l'amiante.

 Revêtement d'étanchéité rouge sur conduit en fibrociment contenant de l'amiante.



Site : ACADEMIE	Adresse : 3 AVENUE DU PLANTAS BP 224 04000 DIGNE LES BAINS	Localisation : ACADEMIE
Réalisé par : Robin GENEVIER	N° de planche : 1 / 1	

7.3. Photos



Prélèvement - P1 : ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse -
Revêtement d'étanchéité- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P1 : ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse -
Revêtement d'étanchéité- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P2 : ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse -
Complexe d'étanchéité asphalté- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P2 : ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse -
Complexe d'étanchéité asphalté- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P3 : ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse - Pare-
vapeur- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P3 : ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse - Pare-
vapeur- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P4 : ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse -
Conduit- (Présence d'amiante)



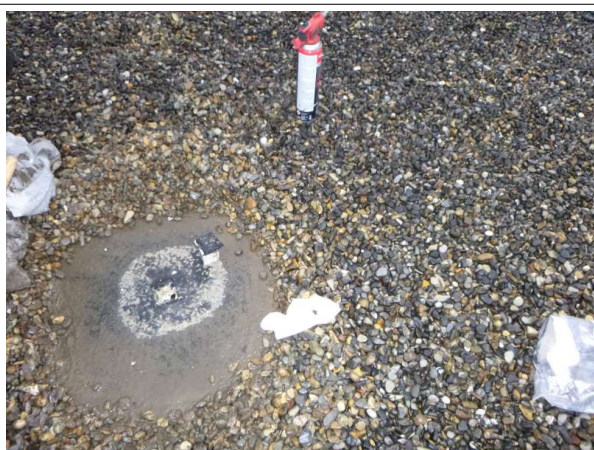
Prélèvement - P4 : ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse -
Conduit- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P4 : ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse -
Conduit- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P5 : ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse -
Complexe d'étanchéité asphalté- (Absence d'amiante)



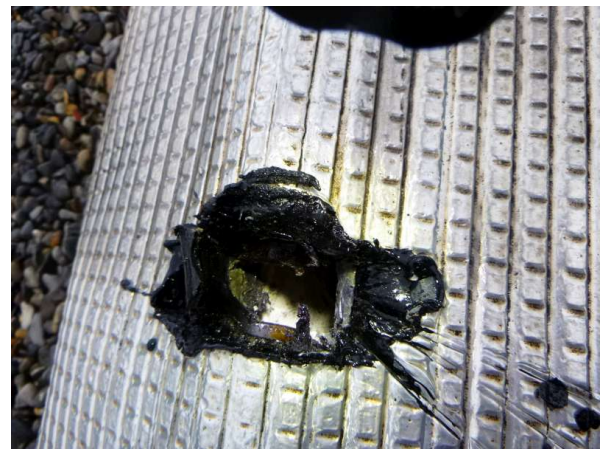
Prélèvement - P5 : ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse -
Complexe d'étanchéité asphalté- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P6 : ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse - Pare-
vapeur- (Absence d'amiante)



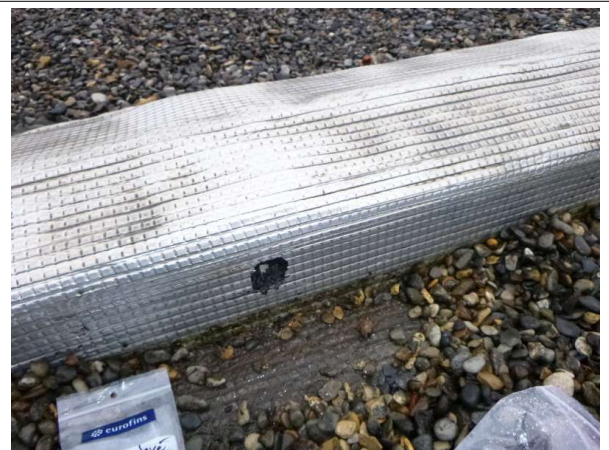
Prélèvement - P6 : ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse - Pare-vapeur- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P7 : ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse - Joint de dilatation- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P7 : ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse - Joint de dilatation- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P8 : ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse - Relevé d'étanchéité- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P8 : ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse - Relevé d'étanchéité- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P9 : ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse - Relevé d'étanchéité- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P9 : ACADEMIE / R+2 / Toiture terrasse -
Relevé d'étanchéité- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P10 : ACADEMIE / R+1 / Toiture terrasse -
Complexe d'étanchéité asphalté- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P10 : ACADEMIE / R+1 / Toiture terrasse -
Complexe d'étanchéité asphalté- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P11 : ACADEMIE / R+1 / Toiture terrasse -
Complexe d'étanchéité asphalté- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P11 : ACADEMIE / R+1 / Toiture terrasse -
Complexe d'étanchéité asphalté- (Absence d'amiante)



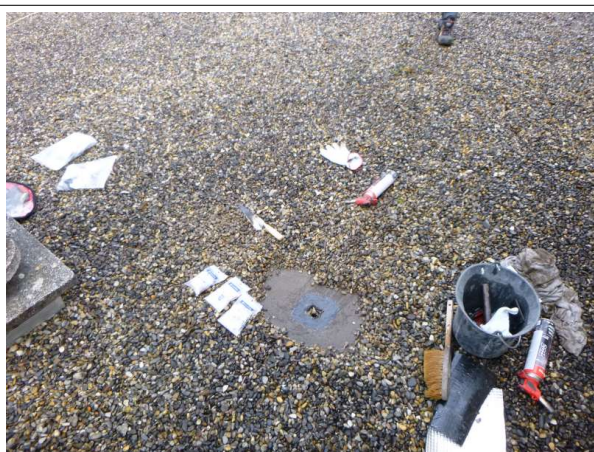
Prélèvement - P12 : ACADEMIE / R+1 / Toiture terrasse -
Revêtement d'étanchéité- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P12 : ACADEMIE / R+1 / Toiture terrasse - Revêtement d'étanchéité- (Absence d'amiante)



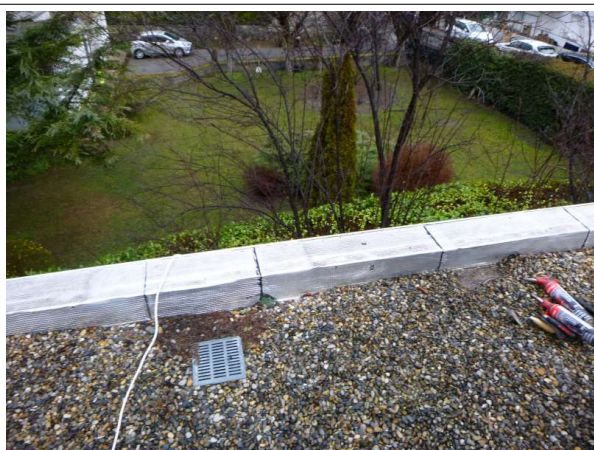
Prélèvement - P13 : ACADEMIE / R+1 / Toiture terrasse - Pare-vapeur- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P13 : ACADEMIE / R+1 / Toiture terrasse - Pare-vapeur- (Absence d'amiante)



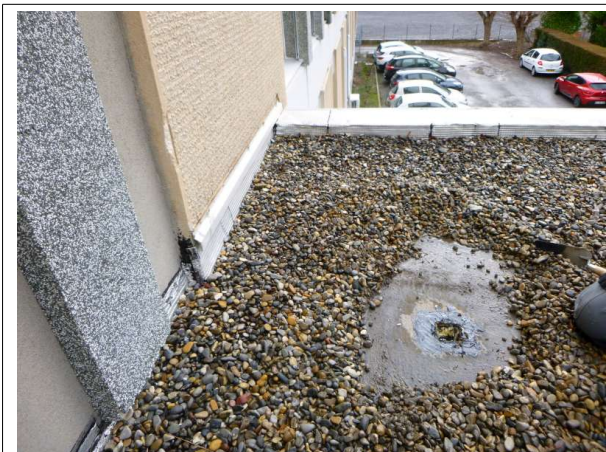
Prélèvement - P14 : ACADEMIE / R+1 / Toiture terrasse - Relevé d'étanchéité- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P14 : ACADEMIE / R+1 / Toiture terrasse - Relevé d'étanchéité- (Absence d'amiante)



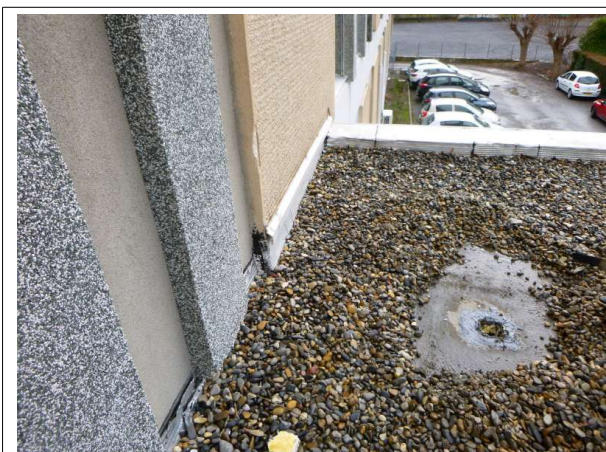
Prélèvement - P15 : ACADEMIE / R+1 / Toiture terrasse - Complexe d'étanchéité asphalté- (Absence d'amiante)



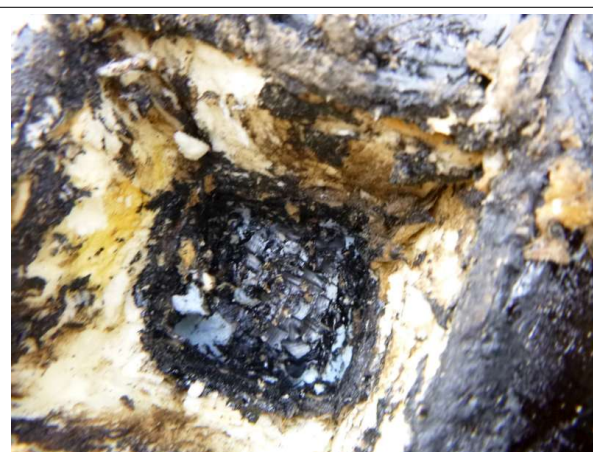
Prélèvement - P15 : ACADEMIE / R+1 / Toiture terrasse -
Complexe d'étanchéité asphalté- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P16 : ACADEMIE / R+1 / Toiture terrasse -
Complexe d'étanchéité asphalté- (Absence d'amiante)



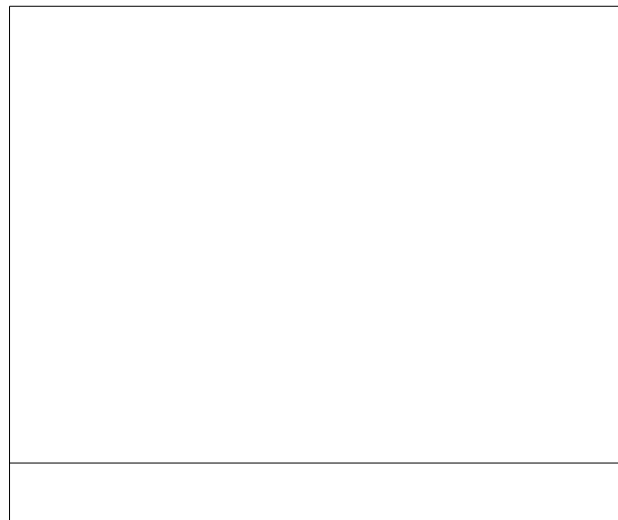
Prélèvement - P16 : ACADEMIE / R+1 / Toiture terrasse -
Complexe d'étanchéité asphalté- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P17 : ACADEMIE / R+1 / Toiture terrasse - Pare-
vapeur- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P17 : ACADEMIE / R+1 / Toiture terrasse - Pare-
vapeur- (Absence d'amiante)



7.4. Attestation d'assurance



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG**, Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
8 Cours du Triangle
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic amiante tels que :

- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA,
- Réalisation ou mise à jour de DAPP,
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulation,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Repérage amiante avant-vente,
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité,
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments (décret 2011-610 du 31 mars 2011) y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

Mais également analyses et/ou prélèvements d'échantillons, missions de recherche d'amiante, conseil en performance énergétique et/ou toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil découlant des missions de diagnostics ci-dessus et y compris les estimations financières liées aux propositions de solutions techniques formulées par l'Assuré.

La présente attestation valable du 01/01/2020 au 31/12/2020 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 12/12/2019

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire – 75009 Paris
Tél : 01 40 67 42 42 – Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 APE 6512Z

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

7.5. Certificat de compétence



BUREAU VERITAS
Certification

Certificat
Attribué à

Monsieur Robin GENEVIER

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES			
	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	29/07/2015	28/07/2020
Amiante avec mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	30/11/2017	28/07/2020
DPE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	29/07/2015	28/07/2020
DPE avec mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	29/07/2015	28/07/2020
Electricité	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	29/07/2015	28/07/2020
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	29/07/2015	28/07/2020
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	29/07/2015	28/07/2020
Termites métropole	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	29/07/2015	28/07/2020

Date : 18/12/2017 Numéro de certificat : 8026779

Jacques MATILLON - Directeur Général

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense



RECYCLÉ
Papier fait à partir
de matériaux recyclés
FSC® C124913





cofrac

CERTIFICATION
DE PERSONNES
ACCREDITATION
N°4-0087
Liste des sites et
portées disponibles
sur www.cofrac.fr

7.6. Rapports d'essais de laboratoire

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS

Monsieur Robin GENEVIER

37 39 Parc du Golf

CS 20512

13593 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-20-SE-001793-01

Version du : 05/02/2020 21:51

Page 1/6

Dossier N° : 20SE001204

Date de réception : 30/01/2020

Date d'analyse : 31/01/2020

Référence Dossier :

1510797386/7337660/S2/1/1_7337660/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	BV3EK8461 Réf. prél : P1 ACADEMIE/ R+2/ Toiture terrasse/Toiture terrasse - Revêtement d'étanchéité - (bitumineux/rouge)	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple bitumineux (noir) (fibreuse)(i)	MET *	1	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
002	BV3EK8462 Réf. prél : P2 ACADEMIE/ R+2/ Toiture terrasse/Toiture terrasse - Complexe d'étanchéité asphalté - (bitumineux/noir(e)/+ isolant (mousse polyuréthane jaune))	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MET *	1	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple bitumineux (noir) ; matériau fibreux de type isolant (blanc)	MET *	1	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type mousse (blanc)	MET *	1	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastié, Campus de Ker Lann ,Bâtiment C

35170 Bruz, FRANCE

Tél: +33 2 23 50 13 80 - Fax: - - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>

S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION
N° 1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-20-SE-001793-01

Version du : 05/02/2020 21:51

Page 2/6

Dossier N° : 20SE001204

Date de réception : 30/01/2020

Date d'analyse : 31/01/2020

Référence Dossier :

1510797386/7337660/S2/1/1_7337660/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
003	BV3EK8463 Réf. prél : P3 ACADEMIE/ R+2/ Toiture terrasse/Etanchéité de toiture terrasse - Pare-vapeur - (bitumineux/noir(e))	Matériau souple bitumineux (noir)	MET *	1	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	BV3EK8464 Réf. prél : P4 ACADEMIE/ R+2/ Toiture terrasse/Conduit d'air - Conduit - (fibre-ciment/gris(e))+ lanterne)	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
005	BV3EK8465 Réf. prél : P5 ACADEMIE/ R+2/ Toiture terrasse/Toiture terrasse - Complexe d'étanchéité asphalté - (bitumineux/noir(e))+ isolant (mousse polyuréthane jaune))	Matériau souple bitumineux (noir)	MET *	1	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type mousse (blanc)	MET *	1	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006	BV3EK8466 Réf. prél : P6 ACADEMIE/ R+2/ Toiture terrasse/Etanchéité de toiture terrasse - Pare-vapeur - (bitumineux/noir(e))	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MET *	1	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastié, Campus de Ker Lann ,Bâtiment C

35170 Bruz, FRANCE

Tél: +33 2 23 50 13 80 - Fax: - - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>

S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION
N° 1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-20-SE-001793-01

Version du : 05/02/2020 21:51

Page 3/6

Dossier N° : 20SE001204

Date de réception : 30/01/2020

Date d'analyse : 31/01/2020

Référence Dossier :

1510797386/7337660/S2/1/1_7337660/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
		Matériau souple bitumineux (noir) ; matériau de type mousse (blanc)	MET *	1	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007 (1)	BV3EK8467 Réf. prél : P7 ACADEMIE/ R+2/ Toiture terrasse/Elément associé à la toiture - Joint de dilatation - (compact/marron/+ revêtement noir bitumineux)	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple bitumineux (noir) (fibreuse)	MET *	1	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008	BV3EK8468 Réf. prél : P8 ACADEMIE/ R+2/ Toiture terrasse/Acrotère - Relevé d'étanchéité - (bitumineux/noir(e)/ + acrotère)	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple bitumineux (noir)	MET *	1	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009	BV3EK8469 Réf. prél : P9 ACADEMIE/ R+2/ Toiture terrasse/Acrotère - Relevé d'étanchéité - (bitumineux/noir(e)/ + acrotère)	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple bitumineux (noir) (fibreuse) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) en traces	MET *	1	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010	BV3EK8470 Réf. prél : P10 ACADEMIE/ R+1/ Toiture terrasse/Toiture terrasse - Complexe d'étanchéité asphalté - (bitumineux/noir(e)/+ isolant (mousse polyuréthane jaune))	Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau souple bitumineux (noir) ; matériau de type mousse (blanc)	MET *	1	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastié, Campus de Ker Lann ,Bâtiment C
35170 Bruz, FRANCE

Tél: +33 2 23 50 13 80 - Fax: - - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>

S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION
N° 1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-20-SE-001793-01

Version du : 05/02/2020 21:51

Page 4/6

Dossier N° : 20SE001204

Date de réception : 30/01/2020

Date d'analyse : 31/01/2020

Référence Dossier :

1510797386/7337660/S2/1/1_7337660/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
		Matériau fibreux de type isolant (gris) ; matériau souple bitumineux (noir) (fibreux)	MET *	1	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
011	BV3EK8471 Réf. prél : P11 ACADEMIE/ R+1/ Toiture terrasse/Toiture terrasse - Complexe d'étanchéité asphalté - (bitumineux/noir(e))	Matériau souple bitumineux (noir) ; matériau de type mousse (blanc)	MET *	1	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
012	BV3EK8472 Réf. prél : P12 ACADEMIE/ R+1/ Toiture terrasse/Toiture terrasse - Revêtement d'étanchéité - (souple/vert(e))	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple bitumineux (noir) (fibreux)(ii)	MET *	1	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
013	BV3EK8473 Réf. prél : P13 ACADEMIE/ R+1/ Toiture terrasse/Etanchéité de toiture terrasse - Pare-vapeur - (bitumineux/noir(e))/+ isolant (styrodur bleu))	Matériau de type mousse (blanc) + (bleu) ; matériau souple bitumineux (noir) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) en traces	MET *	1	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
014	BV3EK8474 Réf. prél : P14 ACADEMIE/ R+1/ Toiture terrasse/Acrotère - Relevé d'étanchéité - (bitumineux/noir(e)) + acrotère)	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple bitumineux (noir) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastié, Campus de Ker Lann ,Bâtiment C
35170 Bruz, FRANCE

Tél: +33 2 23 50 13 80 - Fax: - - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>

S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION
N° 1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-20-SE-001793-01

Version du : 05/02/2020 21:51

Page 5/6

Dossier N° : 20SE001204

Date de réception : 30/01/2020

Date d'analyse : 31/01/2020

Référence Dossier :

1510797386/7337660/S2/1/1_7337660/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
015	BV3EK8475 Réf. prél : P15 ACADEMIE/ R+1/ Toiture terrasse/Toiture terrasse - Complexe d'étanchéité asphalté - (bitumineux/noir(e)/+ isolant (mousse polyuréthane jaune))	Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau souple bitumineux (noir)	MET *	1	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau de type mousse (blanc)	MET *	1	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
016	BV3EK8476 Réf. prél : P16 ACADEMIE/ R+1/ Toiture terrasse/Toiture terrasse - Complexe d'étanchéité asphalté - (bitumineux/noir(e))	Matériau souple bitumineux (noir) ; matériau fibreux de type isolant (gris) ; matériau de type mousse (blanc) en traces	MET *	1	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
017	BV3EK8477 Réf. prél : P17 ACADEMIE/ R+1/ Toiture terrasse/Etanchéité de toiture terrasse - Pare-vapeur - (bitumineux/noir(e)/+ isolant (styrodur bleu))	Matériau souple bitumineux (noir) ; matériau de type mousse (bleu)	MET *	1	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastié, Campus de Ker Lann ,Bâtiment C
35170 Bruz, FRANCE

Tél: +33 2 23 50 13 80 - Fax: - - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>

S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION
N° 1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-20-SE-001793-01

Version du : 05/02/2020 21:51

Page 6/6

Dossier N° : 20SE001204

Date de réception : 30/01/2020

Date d'analyse : 31/01/2020

Référence Dossier :

1510797386/7337660/S2/1/1_7337660/1/2

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et au LAB GTA 44, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par META indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

Observation(s) échantillon(s)

- (1) présence d'un morceau de métal non analysé

Observation(s) couche(s)

- (i) La teneur en fibres d'amiante détectée est proche de la limite de détection. Plusieurs prises d'essais ont été réalisées et ont permis de confirmer le résultat.
- (ii) Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.



Antony Bouquet
Analyste Amiante

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastié, Campus de Ker Lann ,Bâtiment C
35170 Bruz, FRANCE

Tél: +33 2 23 50 13 80 - Fax: - - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>

S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION
N° 1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr